

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

La discussion du budget des Affaires Étrangères a pris, cette année, une ampleur inaccoutumée dont il y a lieu de se féliciter. On n'a pas toujours prêté une suffisante attention aux questions d'ordre extérieur, et il est bon que le Parlement ne laisse pas la diplomatie accomplir toujours son œuvre dans l'ombre, sans que le pays soit tenu au courant des événements. L'échange de vues qui s'est produit à la tribune était donc des plus louables, et il a eu cet avantage de faire ressortir admirablement la force et la grandeur de la France.

Sur ce point, tous les orateurs ont été d'accord, et c'est plaisir de constater que lorsqu'il s'agit des affaires extérieures, il n'y a plus d'opposition. On ne voit plus que des Français discutant au mieux des intérêts de la France les affaires de leur pays.

Nous avons quelque droit de le dire avec orgueil : jamais notre situation dans le monde n'a été meilleure. L'alliance russe continue à produire son salutaire effet et le rétablissement de nos relations amicales avec l'Italie et l'Angleterre n'a fait que grandir notre pays. La paix européenne est, on peut le dire, consolidée. Les idées de paix et de civilisation prennent une extension considérable, et s'il ne peut être aujourd'hui question d'un désarmement qui, comme l'a fort justement constaté M. d'Estournelles de Constant, n'apparaît que comme le dernier terme de l'évolution pacificatrice, du moins, il est permis d'entrevoir un accord entre toutes les puissances pour arriver à la limitation des armements.

La paix armée est ruineuse pour toutes les nations et l'argent employé à construire des œuvres de destruction et de mort, serait mieux à sa place dans des œuvres de solidarité et d'assistance sociales. La pacification des peuples, c'est le but vers lequel nous devons tendre. Ceux qui travaillent à propager les idées d'arbitrage font plus pour la grandeur de leur pays que les nationalistes qui, dans un mesquin intérêt de parti, se livrent à la triste surenchère du militarisme.

Gaston ARDOIN,
Député de l'Aube.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget des affaires étrangères.

Les trois premiers chapitres sont rapidement votés ; sur le chapitre 4 qui est celui relatif à l'ambassade du Vatican, M. Flourens demande qu'on réserve le vote du crédit affecté à cet article jusqu'au dépôt par le gouvernement du projet de loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Après quelques paroles de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, M. Flourens retire sa motion.

M. Allard dépose une motion tendant à une réduction de 60.000 fr. des crédits du chapitre 4 en vue de supprimer l'ambassade du Vatican.

M. Allard développe son amendement car l'ambassade du Vatican, dit-il, n'a qu'une seule utilité, c'est de faciliter l'ingérence de la papauté dans notre politique intérieure.

M. Delcassé demande à la Chambre de voter le chapitre 4 qui est l'instrument nécessaire à l'application du Concordat.

Par 342 voix contre 231, l'amendement de M. Allard est repoussé.

Les chapitres 4 à 8 sont votés.

Sur le chapitre 9, M. Dejeante demande une diminution de 50.000 fr. pour les crédits relatifs aux écoles d'Orient.

Après discussion, M. Dejeante retire son amendement mais dépose une motion invitant le gouvernement à transférer aux institutions laïques d'Orient les subventions affectées aux établissements congréganistes.

Par 308 voix contre 258 cette motion est repoussée.

Une motion de M. Thomson invitant le gouvernement à poursuivre en Tunisie l'œuvre de laïcisation est adoptée.

Les chapitres 9 à 18 sont votés.

Le chapitre 19 qui est celui des dépenses secrètes est adopté, malgré la proposition que dépose M. Constans de supprimer cet article.

Les derniers chapitres du budget des affaires étrangères sont ensuite votés.

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget des postes et télégraphes ; M. Chastenot parle du service des téléphones et formule maintes critiques.

M. Chabert parle du service postal et réclame l'abaissement de la taxe des lettres.

Puis la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 25 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion générale du budget des Postes et Télégraphes.

M. Bagnol se plaint du service postal qui dans certains quartiers de Paris est défectueux.

M. Dubois signale la mauvaise hygiène des bureaux de poste.

M. Ballu trouve que les taxes postales sont trop élevées et demande l'abaissement de ces taxes.

M. Rouanet s'occupe de la situation du personnel féminin qui est victime de règlements stupides : ainsi, pour se marier, une dame employée des Postes doit faire connaître la situation de son conjoint ; elle ne peut épouser un officier de police judiciaire, etc.

M. Bérard promet de supprimer ces stupidités.

M. Sembat, rapporteur du budget des Postes donne lecture de son rapport : Il dit les exigences des services postaux, et déclare que des réformes sont nécessaires. Il demande le repos hebdomadaire pour les employés et l'amélioration du matériel des bureaux.

M. Bérard promet de faire son possible pour améliorer la situation des employés et le service postal.

La discussion générale est close, et le chapitre premier du budget est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 24 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du projet de la réorganisation de l'enseignement secondaire.

On en est au paragraphe E de l'article 2 ; il est ainsi conçu :

« Les postulants devront produire un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ou de directrice, délivré dans les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique. »

M. Riou combat l'institution de ce nouveau diplôme.

M. Chaumié au contraire le soutient et demande au Sénat de le voter.

M. Le Provost de Launay propose le renvoi de la discussion.

M. de Lamarzelle reprend les critiques de M. Riou.

Par 228 voix contre 46 le paragraphe E est voté.

Puis la fin de l'article 2 est adoptée, et l'ensemble de l'article est voté par 174 voix contre 77.

L'article 3 est mis en discussion : Il porte que les établissements privés d'enseignement secondaire pourront obtenir de l'État, des départements et des communes, un local, des subventions ou des bourses ; mais les subventions des départements et des communes seront soumises à l'au-

torisation préalable du ministre, du conseil académique et du conseil supérieur.

M. Lintilhac soutient un amendement tendant à ce que l'État seul puisse disposer du local, des subventions et des bourses.

M. Thézard et M. Chaumié combattent l'amendement que retire M. Lintilhac, et l'article 3 est adopté. L'article 4 portant l'interdiction à tout établissement d'enseignement secondaire ou privé de prendre le nom de lycée ou de collège est voté.

Les articles 5 à 24 sont votés après retrait de divers amendements.

M. Lecomte demande que les petits séminaires soient exclus du bénéfice de la loi actuelle.

M. Chaumié combat l'amendement qui est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. Et la séance est levée.

Peints par eux-mêmes

Dans le dernier numéro de la revue monarchiste l'Action Française, M. Henri Vaugeois, un des trois fondateurs de la Ligue de la Patrie française, porte sur les forces électorales du parti conservateur un jugement bien senti auquel nous nous plaisons à donner notre publicité.

Ces forces électorales, M. Vaugeois les définit d'un mot : elles sont « à la fois morales et financières, quoique plus financières peut-être que morales ».

D'abord, ajoute M. Vaugeois, il y a les adhérents de l'Action Libérale de M. Piou. Ils font des efforts méritoires, inutiles. Il n'y a rien à leur demander avant qu'ils n'aient été battus à nouveau. Un peu audessous d'eux, leurs agents ; ce sont des hommes fort industrieux, qui valent leur pesant d'or ; démocrates chrétiens, eux aussi, mais plus avisés et moins idéalistes que les gens du Sillon, les gens des Croix se consacrent spécialement aux « œuvres » électorales. Leur démocratie n'est pas un rêve pour demain : ils acceptent, ils font leur, la démocratie très réelle que la troisième République nous a octroyée. Ils s'exercent à s'en servir. »

D'après M. Vaugeois, ce sont gens sur qui leurs alliés naturels ne peuvent pas compter, toujours prêts qu'ils sont à tout sacrifier « aux mensonges qu'ils croient utiles pour la journée, pour l'heure, ou pour la minute qui passe ». Bref, le terrain des œuvres électorales catholiques est « le plus traité des marécages ».

Il y a comme cela trois pages de revue. Ce qui nous étonne n'est point la découverte de M. Henri Vaugeois, mais le temps qu'il a mis à la faire.

INFORMATIONS

Les Conseils de guerre

On sait que M. Clémenceau, « considérant que la compétence des conseils de guerre doit être restreinte à la connaissance des seuls délits exclusivement militaires, qu'ainsi cette institution ne peut pas être d'ordre judiciaire, mais un organe de discipline », a déposé une proposition de loi sur la réorganisation des conseils de guerre.

La commission d'initiative propose à l'unanimité la prise en considération de ce projet qui, dit le rapporteur, apporte d'heureuses modifications au Code existant de la justice militaire, en la mettant en harmonie avec l'état de nos mœurs actuelles.

Un procès intéressant

La Dépêche raconte le fait suivant : Le duc François V, de la maison d'Autria-Este, dernier prince régnant de Modène

et Massa Carrara, qui fut dépossédé, en 1860, par Victor Emmanuel, légua par testament la somme de 20 millions pour être appliquée à soulager les infortunes des soldats de sa petite armée qu'il dut licencier. En bon catholique, il ne crut pas pouvoir désigner un meilleur exécuteur testamentaire que le chef de l'Église, le représentant le plus immédiat de Dieu.

Le pape Pie IX reçut effectivement cette somme, mais il n'en déboursa jamais un centime, jusqu'à ce que, il y a quelques années, il dut payer quelques centaines de francs à quelques-uns de ces anciens soldats invalides qui menaçaient de lui intenter un procès.

Le correspondant particulier du Daily Telegraph à Milan apprend maintenant qu'un certain nombre d'anciens soldats de la principauté, environ 300 d'entre eux, vont se former en syndicat à l'effet d'intenter un procès au Vatican et se faire rendre compte de l'emploi du legs qui leur fut fait et dont ils n'ont jamais rien touché. On s'attend à des révélations fort intéressantes au cours des débats. — T. M.

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos sénateurs

Sur l'ensemble de l'article 2 du projet de loi sur l'enseignement secondaire, nos sénateurs ont voté pour.

Les appels en 1904

Le Journal officiel publie ce matin une circulaire relative aux appels pendant l'année 1904 des hommes des différentes catégories de réserve astreints à accomplir des périodes d'exercice ou à répondre à des revues d'appel.

ARMÉE DE TERRE

Seront convoqués pour une période d'exercices de 28 jours :

1. Les dispensés de l'article 23 appartenant à la classe 1900 et les dispensés des articles 21 et 22 de la même classe pourvus du certificat d'aptitude à l'emploi de sous-officiers de réserve, qui auront fait connaître, avant le 1^{er} janvier 1904, au général commandant la subdivision de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

2. Les réservistes des classes 1894 et 1897, les réservistes des classes 1894 et 1889 du contingent algérien et tunisien, les réservistes des troupes coloniales des classes 1893 et 1897.

Seront convoqués pour une période de 13 jours :

1. Les territoriaux des classes 1888 et 1889 appartenant aux unités dont le centre de convocation est situé sur le territoire des

régions de numéros pairs (sauf pour les compagnies de sapeurs-conducteurs).

2. Les territoriaux de la classe 1888 appartenant au train des équipages militaires, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration, aux sections d'infirmiers militaires, aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie.

Seront soumis à une revue d'appel :

1. Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1883.

2. Les hommes des services auxiliaires des classes 1883, 1888, 1893, 1897 et 1901.

En ce qui concerne la détermination des époques de convocation, la circulaire ministérielle stipule que la date initiale de la période correspondant aux manœuvres sera déterminée de manière que les réservistes convoqués puissent être renvoyés dans leurs foyers au plus tard à la date qui sera fixée pour le renvoi de la classe libérable en 1904.

En outre, des élections générales devant avoir lieu dans le courant de mai pour le renouvellement des conseils municipaux et à la fin de juillet pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, aucun réserviste ou territorial ne devra être présent sous les drapeaux pendant les périodes électorales se rapportant à des élections.

CAHORS

DÉBARQUEMENTS

ET BRANLE BAS DE COMBAT

Une révolution vient d'éclater au Quercinois. La Patrie Française, en quête d'un organe local, a pu mettre la main sur le journal cléricat d'allure si indépendante et si franche qui, depuis quatre années, avait mené un combat aussi courageux que stérile.

Le Quercinois devient le porte parole officiel du nationalisme dans le Lot, une affaire... politique vient de se traiter sous les auspices de l'Evêque de Cahors, de M. Vigouroux avocat, de M. Vigouroux organiste, de M. Jules Lemaître et de M. Bernard Séguy, qui, encore en cette circonstance, ne paraît pas jouer le rôle d'un naïf et d'un sacrifié.

« Journal de défense nationale et libérale » voilà ce que va être le nouveau Quercinois. De bien grands mots pour de bien petites choses ! Car, au fond, il s'agit simplement de préparer la campagne municipale, l'élection au Sénat, l'élection législative, tout cela pour le plus grand bien de M. Séguy et du parti réactionnaire et cléricat qu'il a la prétention de diriger.

La Patrie Française paie les violons de cette danse bien inoffensive.

Au premier jour, Syveton va débarquer dans nos murs, y réciter un grand discours que M. Séguy paraphrasera.

On cherche à organiser des trains spéciaux pour rassembler autour des orateurs nationalistes tout ce que notre pays peut contenir de cléricaux hydrophobes.

Brrr... on en a froid dans le dos ! Revêtu de sa peau neuve, le Quercinois va emboucher sa trompette et porter aux quatre coins de l'horizon la nouvelle de l'imposante manifestation qui se prépare.

Il y a encore de beaux jours pour la vieille gaîté quercinoise.

On pourrait croire que la feuille imprimée par M. Plantade a changé de clientèle en se transformant. Il n'en est rien : on a simplement débarqué M. Francis Maratuech et M. Etienne Depyre.

Souvent, dans les colonnes du Journal du Lot, nous avons rendu hommage à M. Francis Maratuech qui ne comprend peut-être goutte à la politique, mais qui avait, au moins, le mérite de jeter sur le Quercinois un vernis d'excellente littérature. Souvent aussi nous avons reconnu et proclamé la dignité de M. Etienne Depyre qui ne sut jamais, cacher son drapeau, qui força le respect de tous par la sincérité de ses convictions et sa haute courtoisie.

Aussi ne nous déplaît-il point de souligner les lettres par lesquelles ces deux messieurs, brutalement et grossièrement débarqués, prennent congé des lecteurs du Quercinois.

Nous en recommandons la lecture à nos amis.

Sans acrimonie, mais avec cette certitude que peut laisser parfois le souvenir de choses loyalement aimées, MM. Maratuech et De-

peyre expliquent à mots très couverts pourquoi on n'a pas osé leur demander de jouer un rôle dans la comédie bouffonne qui se prépare.

A la politique de visage découvert et drapeau déployé qui fut la leur, on a voulu substituer la politique du « masque » qu'est le Nationalisme. Ces messieurs se retirent dignement, grandement, sans faire claquer les portes et emportent l'estime de tous leurs adversaires.

M. Francis Maratuech fera de la littérature ; il y excelle.

M. Depyre veillera sur le sceptre du Roy dont, solennellement, M. le comte d'Armagnac lui fit tout récemment la remise dans les colonnes de l'Express.

Deux hommes sérieux ont quitté le Quercinois, ils y seront apparemment remplacés par des... médiocres.

On a débarqué deux personnalités qu'on jugeait compromettantes ; à part cela, rien de changé.

Une indiscretion nous a permis, en effet, de connaître les ramifications cantonales du Quercinois et de son pacte nationaliste-libéral. — En voici les grandes lignes, que nous donnons cependant... sous réserves :

Les curés de canton auront, comme il convient, la direction occulte du parti et se réuniront mensuellement en un joyeux concile.

La direction officielle est confiée par canton à :

Cahors ville (Nord et Sud). — M. Séguy, conseiller municipal, chef de la liste municipale nationaliste en préparation, candidat à l'élection sénatoriale de janvier 1906, candidat à l'élection législative de 1906, représentant de la Patrie Française.

Castelnau. — M. Valmary, notaire, conseiller d'arrondissement cléricat, fabricant, président des œuvres des Ecoles Libres.

Catus. — M. Rosières, ancien lieutenant du député bonapartiste de Valon.

Cazals. — M. Moureaud, un cléricat fongueux.

Labenque. — M. le docteur Combarieu, maire de Cremps, conseiller d'arrondissement bien connu pour les luttes épiques qu'il soutient contre les républicains de son canton.

Lauzès. — En dehors des ecclésiastiques, on n'a pu trouver un représentant sérieux.

Limogne. — M. Pradipes, pharmacien, maire cléricat révoqué.

Luzech. — Pressenti et invité à abdiquer, M. Pagès-Lechesne est hésitant.

Montcuq. — M. le baron Albert, du château d'Estournels.

Puy-l'Evêque. — Par sa réserve prudente, M. le docteur Cassaigne rend la constitution du parti nationaliste bien difficile dans ce canton.

St-Géry. — M. Dols, ancien notaire cléricat de Tour-de-Faure.

Voilà, nous assure-t-on, l'état-major républicain !!!!! qu'on ne veut pas laisser se compromettre dans la fréquentation de MM. Depyre et Maratuech.

Que c'est donc beau la République nationale et libérale du nouveau Quercinois !

AU TRIBUNAL CIVIL

Une très intéressante affaire avait attiré, hier, à l'audience du tribunal civil un grand nombre d'officiers de tous grades et de soldats du 7^e de ligne.

Il s'agissait d'un procès intenté par M. A., boucher à Cahors, fournisseur de la troupe, au Colonel et à la Commission des Ordinaires du régiment qui avaient, au mois de mai dernier, refusé de prendre livraison d'une vache, déclarant qu'elle était de « qualité insuffisante ».

Trois experts avaient été nommés par M. le Président du tribunal, et avaient émis une appréciation contraire à celle de la Commission des Ordinaires.

Une discussion très vive et fort instructive s'est engagée entre M. de Valon, avocat du fournisseur et M. Lacaze, avocat de la Commission des Ordinaires, au sujet des pouvoirs de cette commission.

Le défenseur de M. A. a soutenu que l'expertise suffisait pour donner raison à son client.

L'avocat de la Commission a soutenu, au contraire, que cette expertise n'apportait point la preuve matérielle et basée sur les clauses du cahier des charges, des qualités nutritives suffisantes de la viande livrée.

Le tribunal a renvoyé à huitaine le prononcé de son jugement.

Ecole spéciale militaire

Notre compatriote M. Couderc, vient d'obtenir une bourse, avec trousseau pour l'école spéciale militaire.

Postes et télégraphes

M. Bonsquet, commis des postes et télégraphes à Melun, est nommé en la même qualité au bureau de Cahors.

Nécrologie

Nous apprenons, avec un très vif regret, la mort d'un de nos meilleurs camarades, M. Cyprien Lacoste, ancien élève du lycée Gambetta, huissier à Toulouse, décédé à l'âge de 28 ans.

Nous prions sa veuve et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

L. B.

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police s'est transporté à Albas où il a dressé procès-verbal contre une religieuse sécularisée qui continuait à faire la classe dans l'ancien immeuble des religieuses.

Tournée Reivalc et Bedet

Nous rappelons que c'est demain vendredi, qu'aura lieu au théâtre de notre ville la représentation donnée par MM. REIVALC et BEDET :

L'Homme à l'Oreille Coupée

Comédie en 3 actes de M. Francis de Croisset.

Cette pièce fut représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre de l'Athénée le 23 janvier 1900, interdite par la censure, elle fut reprise et fit courir tout Paris pendant 3 mois.

Le spectacle commencera par une petite comédie en un acte :

PAR POLITESSE

Arrondissement de Cahors

LUZEC. — Foire aux oies. — La foire du mardi 24, dite foire aux oies, a été cette année très importante.

Plus de mille oies grasses ou canards d'excellente qualité étaient sur le marché envahi dès la première heure. Tout a été enlevé aux prix de 0,75 à 0 fr. 80 le demi-kilo, suivant grosseur.

Les foies gras, dont le nombre était également important, ont été vendus 2 fr., 2,25 et 2,50 le demi-kilo.

Le cours pratiqué pour les truffes du pays variait entre 5 et 6 fr. le kilo.

Le gibier, très abondant, s'est vendu aux prix ordinaires.

Les prix des bestiaux, des grains, de la volaille et des œufs n'ont subi aucune modification sensible, les cours pratiqués se maintiennent.

CATUS. — Conférence agricole.

Dimanche dernier, M. Quercy, professeur départemental faisait à la mairie de Catus sa conférence annoncée en présence d'un auditoire assez nombreux et varié.

Comme l'on sait, le sujet traité par le conférencier était relatif aux institutions auxiliaires de l'agriculture. Il a débuté par des considérations générales sur la situation économique du pays qu'il envisageait plutôt d'une façon optimiste grâce aux moyens dont on dispose pour combattre la crise, ces moyens sont les institutions professionnelles et les associations agricoles.

Parmi les premières il cite l'école primaire où le maître devrait semer la bonne semence dans les jeunes cerveaux tout fertiles mais qui n'ont pas encore donné tout ce que l'on est en droit d'attendre ; ensuite la ferme école où l'enseignement théorique est secondé par l'enseignement pratique ; puis l'école pratique d'agriculture où la science agricole est encore mieux apprise. Et en passant il ouvre une parenthèse pour exprimer le vœu que notre département soit bientôt doté d'un de ces deux derniers établissements dont il est momentanément privé pour les motifs que l'on sait. Ensuite il démontre la prospérité des trois écoles nationales d'agriculture où l'affluence des candidats occasionne de plus en plus des épreuves sérieuses d'examen d'admission ; enfin, tout en haut de l'échelle, il cite l'Institut national agronomique, véritable académie où l'on forme les ingénieurs agronomes.

En outre, pour permettre au cultivateur de contrôler la composition des engrais qu'il achète ou bien pour connaître celle de la terre qu'il cultive, on a institué depuis 1875 des laboratoires où ces manipulations sont magistralement faites et où l'on cherche constamment à découvrir les nombreux ennemis cryptogamiques qui s'attaquent à nos plantes et à nos récoltes.

Le conférencier démontre ensuite l'utilité incontestable des champs de démonstration où l'on met en pratique les données théoriques et qui

tout en prêchant d'exemple permettent aux cultivateurs d'adopter sans tâtonnements les nouvelles méthodes ou les meilleures graines.

C'est ainsi qu'il démontre que l'usage d'un semeur pour répandre dans les champs la semence permet non seulement d'économiser un tiers de celle-ci tout en obtenant une plus belle récolte pour la partie ensémençée. Le rendement peut être ainsi relevé avec les nouvelles méthodes culturales de 14 à 18 hectolitres de blé à l'hectare, grâce aussi à l'emploi des engrais chimiques. Et à ce propos, il s'élève fortement contre le préjugé qui veut que les engrais chimiques sont à la longue épuisants pour le sol qui les reçoit. Il démontre au contraire et surabondamment que c'est grâce à ces apports d'engrais complémentaires du fumier de ferme que l'on doit maintenir par un emploi judicieux, la fertilité du sol même par une culture intensive. Mais il faut employer ces adjuvants à bon escient et avoir un terrain bien propre pour éviter que la mauvaise herbe bénéficie, au détriment de la bonne herbe, de l'engrais employé.

Ensuite il passe aux associations agricoles et il cite en première ligne les comices agricoles où les cultivateurs peuvent puiser des enseignements sur place et pour ainsi dire sans frais tout en recevant dans les applications qu'ils en font des encouragements. Il cite ensuite les sociétés d'agriculture où les encouragements sont donnés sur une plus vaste échelle à la moyenne et à la grande culture.

Enfin tout en haut de l'échelle, il désigne la société nationale d'agriculture où l'on n'est admis qu'après avoir fait preuve d'agriculture émérite et enfin la Société nationale d'encouragement à l'agriculture qui, par les récompenses qu'elle distribue dans les différentes expositions ou concours produit les plus grands biens.

Il dit ensuite le bien que peuvent faire les associations commerciales d'agriculture c'est-à-dire les syndicats dont la création remonte à peine à vingt ans et qui comprennent actuellement un million d'adhérents répartis en 3.000 syndicats.

Ces associations, dit le savant professeur, devraient encore produire plus de bien en servant tout autant pour la vente des denrées que pour l'achat des marchandises.

Mais le conférencier signale spécialement à ses auditeurs combien seraient grands les avantages pour eux s'ils savaient s'unir pour éviter les mécomptes qu'entraînent les intempéries et les épidémies ou mortalités diverses des bestiaux. Le cheptel national, dit-il, représente une valeur de 6 milliards de francs et la perte annuelle peut se chiffrer par 35 millions de francs c'est-à-dire une proportion de 0,60 à 0,70 p. 0/0.

Si on ajoute à ces pertes celles qui résultent des intempéries évaluées à 180 millions cela porte la totalité des sinistres à 210 millions. Or, le budget de l'Etat ne permet à celui-ci de disposer que de faibles ressources (2.500.000 fr.) pour pallier aux ravages entraînés par les orages ou la grêle. Il est vrai que le législateur vote annuellement un crédit de 5.000.000 francs pour subventionner les caisses d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Conséquemment avec ces deux crédits de 7.500.000 francs l'Etat doit venir en aide à ceux qui sont éprouvés par des sinistres d'une valeur treize fois plus élevée.

C'est pourquoi, dit le conférencier, l'Etat voit avec satisfaction se créer des assurances mutuelles vers lesquelles il aura de plus en plus tendance à diriger tous ses efforts. Ensuite l'orateur établit un parallèle saisissant entre l'association mutuelle qu'il préconise ou les sinistres viendront, le cas échéant, y puiser en vertu d'un droit et ces associations baratares et tacites qui existent dans les campagnes lorsqu'une maladie incurable force un propriétaire à abattre un animal.

Dans ce cas, malgré les ennuis, les embarras de toute sorte que ce genre de parti à tirer de son animal lui occasionne, il n'y trouve jamais son compte, malgré l'humiliation qu'il s'inflige en adressant son appel à ses collègues environnants. D'après ses calculs, M. Quercy édifie l'assemblée sur la coté économique de cette association où se passant des intermédiaires et des dividendes à servir aux bailleurs de fonds des compagnies d'assurances, chaque propriétaire pourrait assurer son capital bétail moyennant une prime de 0,50, 0,60 ou 0,75 p. 0/0. Il explique la différence de ce tarif par l'importance plus ou moins grande de la mortalité des bestiaux selon les pays ou selon l'hygiène peu ou prou comprise. Il préconise les assurances locales pour leur bon fonctionnement, quitte à les affilier avec d'autres mutuelles régionales afin d'éviter les acoucs d'une année pas trop calamiteuse.

Pour exemple il cite le département des Landes où chaque commune a son assurance mutuelle contre la mortalité des bestiaux. Le Conférencier exhorte enfin ses auditeurs de bénéficier des faveurs de l'Etat en s'unissant le plus tôt possible grâce à l'institution toute prête du comice agricole qui pourrait prendre cette association sous son égide.

Pour terminer, M. Quercy préconise à ceux dont les ressources pourraient manquer, l'institution du crédit agricole. Tout en indiquant les bases il fait ressortir la sollicitude du Gouvernement pour venir en aide à l'institution de ces sociétés de crédit. Il a fait ressortir les grands avantages et le faible taux d'intérêt que le cultivateur aurait à payer (3 à 3,25 p. 0/0) à longue échéance.

Cette institution, dit-il, qui remonte à 1894 a malheureusement été peu comprise puisque les quarante millions que la Banque de France est obligée de prêter sans intérêts à ces caisses a été jusqu'ici non utilisé ce qui a failli être un danger. Aussi a-t-il dit que quelques braves gens bien placés pour former une société régionale de crédit s'unissent et déposent chacun un certain nombre de parts pour former un appoint que l'Etat grossira bientôt par son prêt gracieux. Ainsi il sera possible de venir en aide à ces pion-

niers du sol dont le mérite est si grand et qui sourent désertent, leur chaumière à cause de l'absence de tout crédit.

En terminant sa conférence, M. Queroy s'est mis à la disposition de ses auditeurs pour répondre aux questions que l'on voudrait bien lui poser. Il a ainsi donné encore quelques bons conseils pour la destruction des parasites des choux et des luzernes.

De nombreux applaudissements ont salué sa péroraison.

FÉLIX SOULIÉ.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Recensement. — Les propriétaires sont invités à se présenter à la mairie de leurs communes respectives, avant le premier janvier 1904, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction, ni exclusion, et en indiquant l'âge et le signalement.

Les propriétaires qui n'auront pas fait cette déclaration sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs, et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Aux assises. — Nos lecteurs connaissent dans ses détails le drame qui se déroula à Ruyres, le 13 mai dernier, et à la suite duquel Toinette Hérel fut mise en état d'arrestation pour meurtre, sur la personne d'Ayroles, son mari. L'instruction de cette affaire a été très laborieuse. Elle est inscrite au rôle des prochaines assises, qui vont s'ouvrir à Cahors.

Vandalisme. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus inconnus ont renversé et fait rouler dans le fossé de la route les bancs en pierre édifiés sur l'avenue de la Capelette. Cet acte de vandalisme mérite une sévère répression.

Acte de courage. — Lundi, après-midi, deux chevaux attelés à un omnibus se sont emballés boulevard Labernade et ont été maîtrisés par un courageux citoyen, M. Barnabé, patron menuisier à Figeac, qui a pu, grâce à son sang-froid, éviter un malheur.

SAINT-CÉRÉ. — Boisement. — Dans sa séance du 21 août dernier, le conseil général a émis le vœu tendant à ce qu'il soit créé à Cahors une station forestière pour favoriser le boisement des terrains pauvres du département.

Pour étudier cette question, l'administration compétente a besoin d'être fixée sur l'importance que pourrait prendre le service dont l'organisation est demandée.

A cet effet, les propriétaires qui désirent livrer leur sol au boisement sont invités à en faire la déclaration à la mairie, à l'effet d'obtenir gratuitement des graines ou des plants d'arbres de diverses essences.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — M. Louis-Jean Malvy, Conseiller Général du Lot, sous-chef de cabinet de M. Camille Pelletan, ministre de la marine, a communiqué à M. Linol, maire de Gourdon, la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Mougeot, ministre de l'agriculture :

« Monsieur,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par l'hôpital-hospice de Gourdon, à l'effet d'obtenir l'attribution, sur les fonds du Pari mutuel, d'une subvention complémentaire de 30,000 francs destinée à l'aider à faire face aux dépenses de construction d'un pavillon de malades en vue de l'application de la loi sur l'assistance médicale gratuite, de construction d'un pavillon d'isolement pour contagieux, de construction et aménagement d'une salle d'opérations.

» J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le dossier de cette affaire a été communiqué pour avis et instruction technique à mon collègue, M. le ministre de l'Intérieur, le 2 mars dernier.

» Au cas où l'enquête à laquelle il est procédé au ministère de l'Intérieur démontrerait que la subvention sollicitée est exclusivement destinée à l'exécution des travaux nécessités par la loi du 15 juillet 1903 sur l'assistance médicale gratuite, je prendrai, dès que le dossier m'aura été retourné, les dispositions nécessaires pour que la de-

mande dont il s'agit soit soumise à l'examen de la commission instituée près de mon département pour répartir les fonds du Pari mutuel et vous pouvez être assuré que je ne manquerai pas à ce moment de signaler à ses membres tout l'intérêt que vous attachez à la réalisation du projet qui l'a motivée.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Agriculture,
LÉON MOUGEOT.

Il n'est pas douteux que grâce aux démarches de notre ami M. L. J. Malvy, la ville de Gourdon n'obtienne satisfaction.

M. L. J. Malvy mérite tous les remerciements et toutes les félicitations de notre population.

Tribunal correctionnel. — Audience du 23 novembre. — Le tribunal a rendu son jugement dans une affaire correctionnelle (partie civile) intentée par MM. Murat, Franconal et Clerc, propriétaires à Peyrilles, contre M. Rodes, ancien maire, et cinq conseillers municipaux de cette commune, pour diffamation par la voie de délibération municipale.

M. Rodes est condamné à 20 francs d'amende et les cinq conseillers à un franc d'amende, et tous solidairement à un franc de dommages-intérêts envers les poursuivants.

— Antoine, Lespinasse, dit Bastien, âgé de 48 ans, cultivateur à Saint-Sozy, canton de Souillac, est poursuivi pour vol d'un sac contenant divers objets appartenant à M. Leymarie, propriétaire au même lieu.

Reconnu coupable, Lespinasse est condamné à quatre mois de prison et aux dépens.

Ce triste personnage avait déjà à son actif de nombreuses condamnations antérieures à la prison, pour des délits analogues.

Les prévoyants de l'avenir. — Les membres de cette Société domiciliés à Gourdon, mais ne faisant pas partie de la section de cette ville, peuvent, s'ils le désirent, s'y faire verser. Ils doivent pour cela déposer leur livret accompagné d'une demande écrite à la section où ils sont inscrits, et ce, le premier dimanche de décembre au plus tard.

SARRAZAC. — Conseillers radicaux ?! — En prévision de la fermeture de l'école privée congréganiste du hameau de l'Hôpital St-Jean, notre municipalité, à la date du 23 mars 1902, prit la délibération suivante :

« Les membres du Conseil demandant la transformation de l'École mixte de l'Hôpital St-Jean en école double de garçons et de filles, à condition qu'il ne soit pas fait de construction nouvelle. » Cette délibération fut signée à l'unanimité des 11 membres en exercice, et les 11 signataires étaient : MM. Dupuy, Landes, Bélie, Lavialle, Tassain, Quercy, Louradour, Charajac, Traversat, Rieux et Biard.

Le 22 courant, nos édiles tenaient la session de Novembre avec le concours de MM. Levet, maire, et Gouygou, qui ont remplacé MM. Dupuy et Quercy, démissionnaires depuis la délibération précitée.

A la séance, rien d'anormal n'est passé, on expédie les affaires communales de la session et l'on se sépare. Mais à peine la mairie est vide de conseillers, qu'un groupe se forme sur la place ; de là, ce groupe va au café, et aussitôt après la communication que M. le Maire vient de faire d'une lettre de M. le Sous-préfet de Gourdon sur le plan des locaux de la future école de filles, on apprend bien vite qu'une trame s'est ourdie contre la création de cette école.

Que voyons-nous ? Une opposition systématique voulue, capricieuse, faite par 7 conseillers, qui viennent d'adresser, sous l'inspiration directe des curés, une pétition à M. le Préfet pour demander l'ajournement de la création de l'école publique laïque de filles de l'Hôpital St-Jean, afin de mieux donner le temps à l'école libre réouverte par une sœur sécularisée, de s'organiser et de recruter toute la population enfantine de l'endroit.

Quels sont les auteurs de cette demande d'ajournement ? Bonnes gens, est-ce croyable ? Non, me direz-vous, on ne doit pas vouloir blanc aujourd'hui et noir demain.

Ce sont les mêmes : Tassain, Louradour, Charajac, Traversat, Rieux, Biard, les anciens signataires de la demande, de création, auxquels il faut ajouter le sieur

Gouygou François, un radical à tous crins (voilà de la vertu politique)

Mais quelle est la situation sociale de ces sept conseillers ?

La voici :

L'un, un propriétaire plus qu'aisé, dont le fils a une bourse de l'Etat, dans une école, depuis 5 ans ; un second, petit propriétaire, rentier, marié et sans famille, titulaire du débit de tabac de Sarrazac.

Deux démocrates désintéressés !!

Les autres, propriétaires fort à l'aise, qui n'ont pas de filles à envoyer à cette école et qui ne veulent pas d'école gratuite pour les enfants des pauvres, pour mieux protéger l'école clérical.

Nous ne les avons pourtant pas élus sur un tel programme, ni pour accomplir une telle besogne... Mais, consolons-nous ! Les élections approchent heureusement, et les électeurs républicains de Sarrazac sauront se rappeler la conduite équivoque de ces sept conseillers.

Un vrai et pur radical.

La rage. — Dimanche au soir, le chien de Tassain Antoine, métayer aux Chabanes, commune de Sarrazac, après avoir mordu plusieurs de ses congénères dans la journée, mordit la femme Catherine Jauberthou, épouse Trielle. Au premier moment on ne croyait pas ce chien enragé, mais dès qu'il fut parti et ne le retrouvant pas le lendemain, cela fit réfléchir la victime qui vient d'être dirigée sur l'Institut Pasteur. Les propriétaires de chiens sont invités à les faire abattre ou à les tenir muselés ou attachés pendant six semaines.

SOULLAC. — Accident mortel. — M. Maury, âgé de trente-quatre ans, propriétaire à Meyrac, commune de Saint-Sozy, se rendait en voiture à Meyronne. Il avait un fusil chargé à son côté, qu'il fit partir en faisant un mouvement. Le malheureux reçut toute la charge dans le ventre.

Malgré les soins les plus pressés du docteur Vizerie, de Souillac, le blessé mourut quelques heures après.

Conférence. — Dimanche soir, la conférence de notre compatriote M. Paul Nyrac avait attiré plus de 300 personnes au théâtre.

Le conférencier a fait l'histoire des religions des origines à nos jours.

Le conférencier a été chaudement félicité.

GRAMAT. — Foire du 21 novembre. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage de 600 à 800 fr. la paire ; bœufs gras, de 34 à 36 fr. le quintal ; veaux, de 85 c. à 90 c. le kilo. Au foirail des moutons, ventes très actives aux cours les plus élevés.

Avoine, de 4 fr. 75 à 5 fr. les 80 litres ; blé, de 11 fr. 50 à 12 fr. les 80 litres ; châtaignes, 7 fr. 50 l'hectolitre.

Volaille, 50 c. la livre ; œufs, 80 c. la douzaine ; pigeons, 70 c. la paire.

BULLETIN FINANCIER

Les effets de l'approche de la liquidation se sont faits sentir, les affaires ont été sensiblement plus actives.

Le 3 0/0 a passé de 97,92 à 98,07.

Le Comptoir National d'Escompte cote 590 ; le Crédit Foncier, 690.

L'émission des obligations du Crédit Foncier a eu le grand succès que l'on prévoyait. Elle a été couverte plus de vingt fois, par plus de 580,000 souscripteurs. Six cent mille obligations étaient offertes, le public en a demandé plus de 12 millions représentant un capital de six milliards. On remboursera à partir de demain aux gros souscripteurs 95 0/0.

Le Crédit Lyonnais se traite à 1131 et la Société Générale à 624.

Nos chemins sont sans changement notable.

Le Suez clôture à 4090.

L'Extérieure finit à 90,70 ; l'Italien à 104 ; le Portugais à 64,90 ; le Turc à 87,97 ; la Banque Ottomane à 596.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 26 novembre 1903.

V^o Nacla : Chronique — Vincent Huet : Le Gendre de Si-Safir. — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Daniel Lesneur : Le cœur chemine (suite). — Pierre Calmettes : La fabrication d'une bottine à prix fixe. — Fernand Lafargue : La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 26 novembre.

Un drame au M'Zab, M. D. — Un match de boxe en plein océan, Nibrof. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Le plus vaste bâtiment du monde ; Mines de pétrole au fond de la mer ; Prison portative ; Ça et là à travers le globe ; Le Pôle Sud à vol d'oiseau, G. T. — Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre (suite), Comte Festetics de Tolna. — Assiégés pendant toute une nuit, Talloires. — L'armée chinoise, Villetard de Laguerie. — Le Toit du monde : Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite) ; Illustrations de Hollewinsky, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : La station de chemin de fer qui porte le plus long nom du monde, B. — Les croisades au XIX^e siècle, Z. — Une pleine-eau costumée, F. — La fête des Fanals à St-Louis du Sénégal, Léon Petit. — Les races humaines par la plume et par l'objectif. — La Race Mélayo-Polynésienne, R. L. — Curiosités naturelles : L'empis plopotea, XXX. — Un châtaigner géant, Un touriste. — Petits Correspondances. — Nos Concours : Concours n° 99 (Concours d'expropriation) Soixante prix ; Résultats du Concours n° 94 (Géographie industrielle), M. Sphinx. — Le pauvre jardinier et le brave Toby (Page humoristique), Jean d'Aurian.

Le n° 27, l'Amour coupable, de L. Maurecy et le n° 28, l'Ogre, de G. Guiton viennent de paraître dans la Petite Collection E. Bernard à 0 fr. 60

Dans l'Amour coupable, de Louis Maurecy, la note d'amour et de tristesse s'unit en une harmonie qui captive comme un enchantement.

Rien n'est plus pur, plus doux, plus divin que cette tendresse, qui sous le souffle du Mauvais Destin devient l'Amour coupable. Louis Maurecy, l'auteur du Journal d'une Amoureuse, est vraiment le peintre délicat qui sait rendre toutes les palpitations des âmes que l'Amour extasie et torture et sa lecture émeut comme un drame vécu qui se déroule sous les yeux tour à tour enchantés et attristés des spectateurs. L'héroïne Claire Germain est une des figures les plus attirantes.

L'Ogre, de G. Guiton, l'auteur de Bébé, Madame et Monsieur, c'est Paris, le gouffre qui engloutit tout, jeunesse, honnêteté, beauté ! qui comme la lumière fascine et attire les bestioles éperdues et les rend, pauvres petites choses mortes et défigurées, jout des ouragans de la vie. C'est l'histoire de l'une d'elles, créature de jeunesse et de beauté, au cœur ouvert à toutes les illusions et à toutes les bontés, et qui peu à peu, sous la domination de l'Ogre, se transforme en la créature avilie, que Gaston Azémar flétrit du nom de Sanguivores !

PIOULE Le Luc (Var), sur la ligne P. L. M. entre Marseille et Nice. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcique, lithinée. **Etablissement thermal ouvert toute l'année.** — Soins donnés en toute saison. — **STATION D'ÉTÉ et D'HIVER.** — **Hôtel de premier ordre, Casino, excursions.** — Prix modérés.

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher
MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL
Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.
France : 6 fr. 75.

S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors

1904 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 500 gravures
PRÉCÉDÉ D'UNE
HISTOIRE DU QUERCY
GALLOT DE GENOUILHAC
Grand Maître de l'Artillerie

PRIX : 0 fr. 60

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp. Pluie
	maxima	minima		
25 Mer.	+ 12	+ 5	774	Pluie
26 Jeudi	+ 8	+ 3	775.5	Cour

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D' HERBEAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

X

Le dernier anneau

Si je pouvais seulement la voir... si je pouvais seulement croire que Lionel savait ce qu'il disait ! C'était trop beau pour que ce soit vrai... c'est comme un rêve !

Elle tira de son sein une lettre dont elle examina l'enveloppe et l'adresse. Cette lettre portait le timbre de Castleford et était adressée à Madame Harriett Vavasor rue d'Isly, à Paris. d'une écriture forte et masculine.

L'inconnue ouvrit la lettre et en relut le contenu pour la centième fois :

« Harriett,

« Je suis revenu en Angleterre, à Castleford... je suis venu rendre visite à lord Ruysland. Ma femme est morte à Québec. Après de longues recherches, j'ai fini par découvrir vo-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Haas.

cheval, et reprit en cahotant la direction de la ville.

L'inconnue était restée dans l'obscurité au milieu du chemin où le cocher l'avait laissée ; elle se trouvait aussi complètement perdue qu'un naufragé dans une île déserte. Elle prêta l'oreille jusqu'à ce qu'elle eût entendu le bruit des roues s'éteindre dans le lointain ; puis, elle se retourna comme à regret et regarda devant elle. Partout autour d'elle régnait l'obscurité la plus profonde... des arbres noirs un ciel plus noir, et un calme mortel.

Elle se mit lentement en marche.

Elle arriva à la porte de la maison du Trou-Perdu. Comment se faisait-il qu'il eût choisi, entre tous, cet endroit désolé ?

— On dirait le lieu d'un crime, pensait-elle en jetant des regards effrayés autour d'elle. S'il venait à sortir quelqu'un de dessous ces arbres... un bohémien, ou un braconnier, ou !...

Elle poussa un cri en se jetant en arrière. Une personne de haute taille avait quitté les arbres noirs et s'avancait à sa rencontre.

— Harriett ? fit une voix, est-ce vous ?

— Lionel !

— Oui, Lionel Cardonnell. Vous êtes donc venue ? Je craignais que vous ne vinsiez pas... vous ne m'aviez pas répondu. Après tant d'années écoulées loin l'un de l'autre, nous nous retrouvons enfin réunis, Harriett !

Ils se trouvaient face à face peut-être, mais l'obscurité était si profonde qu'ils ne se

voient pas. Le cœur d'Harriett lui battait dans la poitrine au point de la suffoquer. Elle ne pouvait pas parler.

Lionnel prit ses mains dans les siennes et la dirigea.

— Par ici, Harriett. J'ai choisi le Trou-Perdu pour notre rendez-vous, afin que personne ne puisse nous voir et nous inquiéter. Je craignais que vous ne vinsiez. J'aurais dû mieux vous connaître ; j'aurais dû savoir que n'importe quand et n'importe où je vous appelle, vous seriez toujours prête à venir. Pouvez-vous vous persuader que c'est bien moi, Harriett ?

Elle ne pouvait dire oui. Rien en elle ne lui disait que le son de cette voix et cette main appartenait à Lionel. Le sentiment de frayeur qu'elle ressentait ne l'avait pas quittée. Lionel avait pris sa main sous son bras et l'entraînait rapidement. Elle leva la tête pour le regarder, car il était beaucoup plus grand qu'elle, et elle essayait de se souvenir de lui.

Mais ses efforts étaient vains. Tout en lui était étrange, vague, inconnu pour elle.

Elle ne dit pas un mot ; elle se laissa conduire, essouffée et palpitante.

Ils arrivèrent à la porte ; Lionel l'ouvrit. La maison se dressait devant eux, elle était pleine de silence et de ténèbres au milieu des arbres funèbres qui l'entouraient. A cette vue, elle s'arrêta brusquement.

— Je ne veux pas aller plus loin ! fit-elle, Je ne veux pas entrer là ! On dirait l'enfer. Oh ! Lionel, est-ce bien vous ?

« LIONNEL CARDONNELL. »

Elle relut mot à mot cette singulière missive, puis la replia et la mit où elle l'avait prise.

— Si j'osais seulement demander, murmurait-elle encore. Mais, si je lui obéis en une chose, il faut lui obéir en tout... et peut-être que tout ira bien. Nul être vivant ici ne sait...

personne ne s'amuserait à se jouer de moi. Est-il possible qu'après tant d'années je me retrouve face à face avec lui ! Sa femme est morte... il est libre... Et si... s'il découvrirait la terrible histoire de ce qui s'est passé... mes antécédents, mon crime, les méfaits que j'ai commis, ma vengeance...

L'horloge de la gare sonna neuf heures et quart. Il n'y avait pas de temps à perdre. Elle sortit résolument de la salle d'attente. Une voiture de louage stationnait à quelques pas ; elle fit signe au cocher d'approcher.

— Vous connaissez le Trou-Perdu ?

— Sans doute, madame, répondit le cocher en regardant d'un air soupçonneux la petite femme voilée. C'est une maison isolée.

— Je veux m'y rendre, du moins à un endroit qui se trouve à un quart de mille de là. Je vais vous payer tout de suite, combien est-ce ?

Le cocher fixa le prix. Elle lui mit l'argent dans la main et monta dans la voiture. Un instant après, elle traversait la grande rue de Castleford en jetant des regards à droite et à gauche. Ces lieux lui étaient très familiers : elle revoyait les boutiques qu'elle connaissait si bien, *Rose d'Argent*, où elle avait demeuré, le cottage de Henri Otis, et le frisson la prit en regardant le cimetière isolé avec sa tombe solitaire.

— Pauvre Catherine Dangerfield ! Et Gaston Dantrée, qu'est-il devenu ? C'est une chose à laquelle je n'ose pas réfléchir, pensait-elle. Il y a des nuits où je ne puis dormir et dans lesquelles la figure de cette jeune fille,

qui n'est plus, se dresse devant moi... Je la revois blanche et calme comme elle était dans sa toilette de noce. Et Gaston Dantrée, je le vois dans mes rêves comme je l'ai vu cette nuit-là, gisant, les membres brisés et couvert de sang, au pied des escaliers. Tous sont morts et c'est moi qui en suis cause ! J'aurais dû me borner à ma première vengeance... quand je remis au comte un enfant qui n'était pas le sien. Je voudrais avoir laissé Catherine épouser Dantrée et vivre. C'est une chose horrible d'avoir ses rêves hantés par l'apparition d'un mort.

La voiture laissa la ville derrière elle et prit le chemin solitaire qui conduisait au Trou-Perdu. La nuit était venue ; il faisait très noir et l'on ne voyait au ciel ni la lune ni les étoiles ; les arbres noirs défilaient à droite et à gauche, et aucun être vivant n'était visible nulle part. Le sentiment de vague effroi qu'elle éprouvait ne faisait qu'augmenter, tout ce qui l'entourait était si étrange et si surnaturel ! Pourquoi Cardonnell était-il revenu ? Pourquoi avait-il fixé ce lieu désolé pour leur rendez-vous ? Qu'allait-il résulter de tout cela ? Malgré la chaleur qu'il faisait cette nuit-là, elle tremblait de tous ses membres et elle serrait un châle autour d'elle.

Le cocher s'arrêta brusquement.

— Voilà le Trou-Perdu, dit-il en lui faisant signe de le manche de son fouet. Allez tout droit... vous ne pouvez pas vous tromper, c'est à vingt pas d'ici.

Il aida la petite femme à descendre, puis remonta sur son siège, fit tourner bride à son

— Venez, venez, venez ! fut la seule réponse qui lui fut faite, d'une voix ferme.

La porte s'ouvrit toute grande à leur approche.

Avant même que Harriett eût pu s'en rendre compte, la porte fut refermée à clef et le verrou tiré derrière elle.

Une vieille était devant elle. Harriett se tourna du côté de l'homme en tremblant de la tête aux pieds. Le collet de son habit était relevé, son chapeau était rabattu sur les yeux, mais, quoique sa figure fût cachée, Harriett reconnut en un clin d'œil que ce n'était pas celui à la rencontre duquel elle avait cru venir.

— Qui est-ce ? murmura-t-elle, tandis que ses yeux noirs étincelaient de frayeur sous le voile qui couvrait sa figure.

L'homme abaissa son collet, ôta son chapeau et montra sa figure pâle et composée pour la circonstance de... Henri Otis.

— Vous me reconnaissez, madame Vavasor ?... Oui, je le vois. Il y a plusieurs années que nous ne nous sommes vus, mais vous avez la mémoire bonne je le sais depuis longtemps. Vous feriez bien d'ôter votre voile et de nous laisser voir votre figure. Tout déguisement est inutile maintenant.

Harriett obéit.

Elle releva son voile et montra une figure vieille, jaune, pâle de peur, dans laquelle il ne restait d'autre trace de beauté que ses yeux noirs et vifs.

— Monsieur Otis, murmura-t-elle pourquoi avez-vous fait cela ?

— Pour vous faire dire enfin la vérité, répondit-il. Il n'y a qu'un moyen à prendre avec les femmes comme vous... c'est de les tromper. Oui, je vous ai écrit une lettre signée Lionel Cardonnell. Je savais cette épisode poétique de votre jeunesse, vous voyez ; et la ruse a réussi mieux que je n'aurais espéré.

Vous n'avez pas d'idée de la difficulté de la tâche que j'avais entreprise pour vous découvrir et ensuite pour trouver un moyen de vous amener ici ; j'en suis venu à bout pourtant. Si vous n'étiez pas venue à moi, je serais allé à vous. Prenez une chaise vous avez l'air fatiguée. Hannah, madame Vavasor veut boire.

Elle se laissa tomber sur une chaise, en le fixant d'un air effrayé et ayant les lèvres toutes tremblantes. L'âge et la dissipation avaient affaibli les nerfs jadis si forts de madame Vavasor.

— Pourquoi m'avez-vous fait venir en ce lieu ? demanda-t-elle.

— Ce n'est pas pour vous assassiner... n'ayez pas peur, quoique cet endroit ait l'air assez sinistre pour servir de théâtre à un crime. Je n'ai pas l'intention de vous faire le moindre mal... je veux vous faire du bien, au contraire, en vous faisant dire la vérité.

— La vérité... Sur quoi ?... Otis se pencha sur une table qui les séparait... et ses yeux d'un bleu d'acier semblèrent pénétrer jusqu'au fond du cœur d'Harriett.

(A suivre.)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait
et entièrement garanti

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE
L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.
Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

CHEMINS DE FER D'ORLEANS
Excursions
En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Goérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestales, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT,